

COMPTE RENDU

Séance du Conseil Municipal du 20 juin 2014

L'an deux mille quatorze, le 20 juin, le Conseil Municipal de la Ville d'ISSOUDUN régulièrement convoqué le 6 juin 2014, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, Hôtel de la Mairie sous la présidence de M. André LAIGNEL, Maire.

Etaient présents : MM. André LAIGNEL, Dominique ROULLET, Michel BOUGAULT, Mmes Carol LE STRAT, Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Gérard SADOIS, Mme Jane-Marie CANDÉ, M. Eric HERVOUET, Maires-Adjointes, Mme Isabelle BRUNEAU, MM. Daniel GUIET, Patrick SOIDET, Mme Agnès NADOT, M. Sébastien JACQUET, Mme Marcelle CHAMPAULT, M. Alex COSTANZO, Mme Sophie KRUPA, M. Daniel DELAGRANGE, Mmes Marie-Madeleine LANGLOIS, Valérie GRABOWSKI, M. Didier CHAMPION, Mme Marie des Neiges CHEZE, MM. Jean-Luc ROUSSEL, Régis BONNIN, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Maires-Adjointes et Conseillers Municipaux ayant donné procurations, Mme Diane ZAMMIT a donné procuration à M. André LAIGNEL, M. Jacques PERSONNE a donné procuration à M. Dominique ROULLET, Mme Magali MARTIN a donné procuration à Mme Carol LE STRAT, M. Jean-Charles PAILLARD a donné procuration à M. Gérard SADOIS, Mme Hada BOUZID-GHEZIEL a donné procuration à Anne-Elisabeth LE FELIC, M. Karim BOUSSABOUA a donné procuration à M. Eric HERVOUET, Mme Brigitte COLSON a donné procuration à M. Régis BONNIN.

Absents : Mmes Lucie BARBIER, Sabine RENAULT-SABLONIERE, Laurence GOBERT.

M. le Maire ouvre la séance à 18 h 30 et indique les procurations suivantes :

Mme Diane ZAMMIT a donné procuration à M. André LAIGNEL,
M. Jacques PERSONNE a donné procuration à M. Dominique ROULLET,
Mme Magali MARTIN a donné procuration à Mme Carol LE STRAT,
M. Jean-Charles PAILLARD a donné procuration à M. Gérard SADOIS,
Mme Hada BOUZID-GHEZIEL a donné procuration à Anne-Elisabeth LE FELIC,
M. Karim BOUSSABOUA a donné procuration à M. Eric HERVOUET,
Mme Brigitte COLSON a donné procuration à M. Régis BONNIN.

Il présente ensuite les dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Dossier 1 – Election des suppléants des délégués pour les élections sénatoriales du 28 septembre 2014

Dans le cadre des élections sénatoriales qui se dérouleront le 28 septembre 2014, M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'élire au scrutin de liste 9 suppléants, les 33 conseillers municipaux étant déjà délégués de droit des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

M. le Maire informe l'Assemblée des 2 listes déposées et enregistrées :

- la liste pour l'élection de sénateurs de gauche dans l'Indre
- la liste «Osons Issoudun»

Il présente la constitution du bureau électoral :

Président de Bureau : André LAIGNEL, Maire

4 assesseurs : Mmes Jane-Marie CANDÉ, Anne-Elisabeth LE FELIC et MM. Michel BOUGAULT et Sébastien JACQUET

Secrétaire : M. Régis BONNIN.

.../...

Le Conseil Municipal procède au vote qui donne le résultat suivant :

Nombre de votants	30
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Liste pour l'élection de sénateurs de gauche dans l'Indre	27
Liste «Osons Issoudun»	3

Après calcul du quotient électoral (3,33) et selon les règles du scrutin proportionnel à la plus forte moyenne, la répartition des suppléants élus est la suivante :

Liste pour l'élection de sénateurs de gauche dans l'Indre : 8 délégués suppléants

Sophie CAZE, Jean-Louis LAUBRY, Françoise GUILLARD-PETIT, Christian BLIN, Martine HUMAYOU, Sylvain DEPEE, Sylvie JACINTO, Yan DEFASNE.

Liste «Osons Issoudun» : 1 délégué suppléant

Pierre BOGGIO.

Dossier 2 – Comptes Administratifs 2013 (Ville, Eau, Assainissement, Lotissements), Comptes de Gestion 2013 (Ville, Eau, Assainissement, Lotissements), Affectation des résultats 2013 (Ville, Eau, Assainissement), et Budgets Supplémentaires 2014 (Ville, Eau, Assainissement, Lotissements)

M. le Maire ouvre le débat sur les Comptes Administratifs (CA) 2013.

Aucune parole n'étant demandée, M. le Maire propose de passer au vote des comptes administratifs.

Il se retire pour le vote des Comptes Administratifs et confie la présidence de l'assemblée à son 1^{er} adjoint, Dominique ROULLET.

2.1 M. Dominique ROULLET présente à l'assemblée les CA 2013 :

- le CA du budget principal Ville qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 1 711 237,00 €, Par 26 voix pour (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), et 3 abstentions MM. Jean-Luc ROUSSEL, Régis BONNIN (+ procuration de Mme Brigitte COLSON), le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2013 du budget principal Ville.

- le CA du budget annexe Eau qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 71 172,24 €, A l'unanimité (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2013 du budget annexe Eau de la commune d'Issoudun.

- le CA du budget annexe Assainissement qui fait ressortir un excédent global de fonctionnement de 54 560,64 €,

A l'unanimité (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2013 du budget annexe Assainissement de la commune d'Issoudun.

- le CA du budget annexe Lotissements qui fait ressortir un déficit global de fonctionnement de 39 799,38 €

Par 26 voix pour (André LAIGNEL s'étant retiré pour le vote), et 3 abstentions MM. Jean-Luc ROUSSEL, Régis BONNIN (+ procuration de Mme Brigitte COLSON), le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2013 du budget annexe Lotissements de la commune d'Issoudun.

.../...

M. le Maire reprend la présidence de l'assemblée et présente les comptes de Gestion 2013.

2.2 Les Comptes de Gestion de l'exercice 2013 :

Les Comptes de Gestion de l'exercice 2013 des budgets Ville, Eau, Assainissement et Lotissements du Trésorier Municipal sont conformes aux Comptes Administratifs précités.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les Comptes de Gestion 2013.

M. le Maire présente les résultats de l'exercice 2013 et demande de procéder à leur affectation.

2.3 L'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2013 :

- Sur le budget Ville, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :
 - 1 711 237,00 €, soit 1 235 000,00 € en investissement et 476 237,00 € en fonctionnement ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat du budget principal Ville 2013.

- Sur le budget annexe Eau, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :
 - 71 172,24 €, soit 60 000,00 € en investissement et 11 172,24 € en section d'exploitation ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat du budget annexe Eau 2013.

- Sur le budget annexe Assainissement, l'affectation du résultat est proposée de la manière suivante :
 - 54 560,64 €, soit 50 000,00 € en investissement et 4 560,64 € en section d'exploitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'affectation du résultat du budget annexe Assainissement 2013.

M. le Maire présente ensuite les budgets supplémentaires 2014 à l'assemblée.

2.4 Les Budgets Supplémentaires 2014 :

- le Budget Supplémentaire Principal Ville qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 7 545 100,33 €,

Après en avoir délibéré et par 27 voix pour et 3 abstentions MM. Jean-Luc ROUSSEL, Régis BONNIN (+ procuration de Mme Brigitte COLSON), le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire Principal 2014 de la Ville.

- le Budget Supplémentaire annexe Eau qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 561 813,31 €,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2014 du service annexe de l'Eau.

.../...

- le Budget Supplémentaire annexe Assainissement qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 862 569,31 €,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2014 du service annexe de l'Assainissement.

- le Budget Supplémentaire annexe Lotissements qui s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à un montant de 1 310 100,00 €,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le Budget Supplémentaire 2014 du service annexe Lotissements.

Dossier 3 – Création d'un Service Public du chauffage urbain – budget annexe

M. le Maire sollicite le Conseil Municipal d'autoriser la création d'un service public du chauffage urbain dans le cadre du projet de chaufferie biomasse avec réseau de chaleur desservant un ensemble d'équipements publics situés au niveau du quartier Jean Bonnefont/Champs d'Amour.

Dans cette perspective, il est également nécessaire de mettre en place un nouveau budget annexe, conformément aux instructions de la comptabilité M4, intitulé «Chauffage Urbain» intégrant le financement de la dépense d'investissement de cette chaufferie et de ses réseaux.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de voter ce nouveau budget annexe qui s'équilibre en dépenses et en recettes au montant de 3 500 000 € HT.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la création d'un service public du chauffage urbain et vote ce nouveau budget annexe d'un montant de 3 500 000 € HT.

Dossier 4 – Communication et mise à disposition des rapports annuels 2013

M. le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de divers rapports annuels de l'année 2013.

4.1 Bilan 2013 acquisitions et cessions immobilières

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

4.2 Rapport 2013 sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS)

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

4.3 Bilan 2013 de la Commission Communale d'Accessibilité

Le Conseil Municipal prend acte de ce bilan.

4.4 Rapports 2013 sur les services publics communaux d'eau potable et d'assainissement collectif

Le Conseil Municipal prend acte des rapports suivants :

- les rapports 2013 de la Ville sur le prix et la qualité de ces services ;
- les rapports 2013 du délégataire sur l'exploitation de ces services.

.../...

Dossier 5 – Proposition de commissaires pour siéger à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Suite aux élections de mars dernier, M. le Maire demande au Conseil Municipal dans le cadre de la mise en place d'une nouvelle CCID, d'acter une liste de 32 personnes au Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFIP), soit 16 noms de titulaires et 16 noms de suppléants. Parmi ces 32 personnes le DDFIP doit désigner 8 titulaires et 8 suppléants.

La Liste des personnes proposées au titre de commissaires titulaires ou suppléants pour la Commission Communale des Impôts Directs est la suivante :

COMMISSAIRES TITULAIRES

- 1 – M. BARTHELEMY Alain, commerçant en retraite, 2 Impasse du Bout du Pont 18290 SAINT AMBROIX
- 2 - Mme FOURRÉ Emmanuelle, assistante de secteur, 4 rue Trousse Pénil, 36100 ISSOUDUN
- 3 - M. DINDAULT Rémy, agriculteur retraité, 8 rue de l'Artillerie d'Avail - 36100 ISSOUDUN
- 4 - Mme ADAM Anne Marie, retraitée cadre infirmier, 5 rue des Bouchers – 36100 ISSOUDUN
- 5 – M. MILITON Michel, menuisier, 121 avenue Charles de Gaulle – 36100 ISSOUDUN
- 6 - Mme ROBIN Marie-Corinne, commerçante, 5 place de la Poterie – 36100 ISSOUDUN
- 7 - M. NOUHANT Jean Claude, retraité de la fonction publique territoriale, 114 rue Grande Saint Paternne – 36100 ISSOUDUN
- 8 – Mme THIBAUT Françoise, retraitée de la Poste, 7 route du Guerriau – 36100 ISSOUDUN
- 9 - M. TISLER Jean Pierre, retraité de l'enseignement, 3 rue des Capucins - 36100 ISSOUDUN
- 10 - M. MENARD Philippe, géomètre expert, 4 place de l'abbaye – 36400 LA CHATRE, propriétaire d'une «SCI du 11 rue des Alouettes» 36100 ISSOUDUN
- 11 - M. PAILLAULT Jean-Michel, Agent Immobilier, 30 Boulevard Roosevelt 36100 ISSOUDUN
- 12 - M. HUGUET Patrick, maître d'œuvre / architecture – urbanisme, 5 avenue de Chinault – 36100 ISSOUDUN
- 13.- M. FEUILLET Bernard, Chef d'entreprise retraité, 3 rue Haute Saint Paternne – 36100 ISSOUDUN
- 14 - M. RIVIERE Bernard, retraité Caisse d'Epargne, 35 avenue Alsace Lorraine – 36100 ISSOUDUN
- 15 - M. HUMAYOU Louis, retraité de la fonction publique territoriale, 3 rue de l'Artillerie d'Avail – 36100 ISSOUDUN
- 16.-. M. LACROIX Marc, technicien de l'aéronautique, 2 allée des Citrouilles – 36100 ISSOUDUN

COMMISSAIRES SUPPLEANTS

- 1 – Mme BOUGNOUX Micheline, Retraitée de l'Education Nationale, 24 Avenue Charles de Gaulle – 36100 ISSOUDUN
- 2 – M. PAILLOUX Michel, agriculteur retraité, 1 rue Daridan – 36100 ISSOUDUN
- 3 – Mme AUCLERT Lucette, Retraitée de la Maroquinerie, 28 rue Ferdinand de Lesseps – 36100 ISSOUDUN
- 4 – M. ALEXANDRE Daniel, retraité de la fonction publique d'Etat, 26 rue des Champs Levants – 36100 LES BORDES
- 5 – Mme LACROIX Florence, agent commercial, 2 allée des Citrouilles – 36100 ISSOUDUN
- 6 - M. SAADALLAH Philippe, retraité de la police nationale, 21 route de Chouday – 36100 ISSOUDUN
- 7 – Mme Lydia FOUQUET, responsable agence SCALIS Issoudun, 27 Rue des Champs – 36100 ISSOUDUN
- 8 - M. JUDE René, commandant de police honoraire, 80 route de la Châtre – 36100 ISSOUDUN
- 9 – M. BAHER Désiré, retraité de la fonction Publique hospitalière, 20 av de Chinault – 36100 ISSOUDUN
- 10 – M. REGIBIER Patrick, retraité des sapeurs-pompiers, 13 chemin des Côteaux -36100 ISSOUDUN
- 11 – M. JANSON Gérard, retraité de l'éducation nationale, 2 rue Jean Jaurès – 36100 ISSOUDUN
- 12 – M. VIANO Pascal, pharmacien, 3 avenue Charles de Gaulle – 36100 ISSOUDUN
- 13 – M. DALLOT Robert, agent technique de maintenance des collèges en retraite, 14 rue Châteaurenault 36100 ISSOUDUN

.../...

- 14 – M. GUYARD Michel, chef d'entreprise retraité, 17 route de Reully – 36100 ISSOUDUN
 15 - Mme NOUHANT Gisèle, retraité des assurances, 114 rue Grande Saint Paterne – 36100 ISSOUDUN
 16 – M. POY Joël, retraité de la fonction publique d'Etat, 6 Chemin de Barmont – 36100 ISSOUDUN

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la liste proposée ci-dessus.

Dossier 6 – Droit à la formation des élus

Le Conseil Municipal est informé que selon le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) «Dans les trois mois suivant son renouvellement, il doit délibérer sur l'exercice du droit à la formation de ses membres».

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'exercice de ce droit à la formation des élus municipaux et plus particulièrement sur le montant des crédits de formation, ceux-ci étant limités par rapport au montant total des indemnités de fonction.

M. le Maire propose au Conseil Municipal d'arrêter une enveloppe annuelle pour la formation des élus sur la base de 3 % du montant des indemnités, soit un montant annuel de 3 700 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe l'enveloppe annuelle pour la formation des élus, celle-ci étant calculée sur la base de 3 % du montant des indemnités, soit un montant annuel de 3 700€.

Dossier 7 – Admission en non-valeur d'un titre irrécouvrable

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser l'admission en non-valeur d'un titre irrécouvrable pour un montant global de 18,20 € correspondant principalement à une somme non recouvrable liée à un impayé de redevance au camping municipal (règlement par chèque sans provision et personne introuvable).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'admission en non-valeur de ce titre irrécouvrable pour le montant précité.

Dossier 8 – Demandes de Subventions pour l'exercice 2015

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer auprès des partenaires financiers habituels (Europe, Etat, Département, CNDS...), divers dossiers de demandes de subventions pour les projets 2015 susceptibles d'être éligibles aux régimes d'attribution de ces partenaires.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer les dossiers de demandes de subventions de la Ville pour les projets 2015 auprès des différents partenaires.

Dossier 9 – Demande de subvention auprès du Conseil Général de l'Indre pour la restauration de documents anciens

M. le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer auprès du Conseil Général de l'Indre un dossier de demande de subvention au titre du Fonds de protection du Patrimoine Architectural et Culturel pour 2015 concernant la restauration de documents anciens :

- Carte de Cassini (1763-1780)
- Almanachs impériaux et royaux (1809-1855)
- Annuaire historiques (1848-1849)
- Recueils et extraits d'ouvrages manuscrits (1819-1824)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise le Maire à déposer le dossier de demande de subventions auprès du Conseil Général de l'Indre pour le projet précité.

.../...

Dossier 10 – Convention entre la Ville d'Issoudun et Zodiac Seats France

Dans le cadre d'un projet d'extension portant les surfaces imperméabilisées de 47 450 m² à 64 443 m², la société Zodiac Seats France sollicite une autorisation de rejet au réseau d'eaux pluviales de la commune tenant compte des dispositions prises dans le cadre de ces travaux et permettant d'encadrer ses droits et obligations.

Ce projet est soumis à autorisation des ICPE et de la loi sur l'eau art. L214-1 et suivant du Code de l'Environnement.

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'approuver une convention de rejet au réseau d'eaux pluviales de la Ville d'Issoudun avec la société Zodiac Seats France et d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la convention précitée et autorise M. le Maire à la signer.

Dossier 11 – Vente par la Ville d'Issoudun à l'OPHAC de l'Indre de parcelles situées lieudit «Les Brunes»

Dans le cadre d'un aménagement futur du secteur Chinault/Saint-Denis, et après avis du service France Domaine en date du 5 février 2014, M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser la vente à l'OPHAC de l'Indre de terrains situés lieudit «Les Brunes» d'une superficie de 37 736 m² pour un montant de 150 000 € HT comprenant les parcelles suivantes :

SECTION	NUMERO	ZONAGE	SURFACE en m ²	LIEUDIT
AL	184	2 AUCb	768	Les Brunes
AL et AK	181-62-63-101-120-122 et AK n° 439	1 AUCb - et 2 AUCb	22 767	Les Brunes et route de Tourailles
AL	67	1 AUCb- 2 AUCb	1 226	Les Brunes
AL	66	1 AUCb -2AUCb	2 468	Les Brunes
AL	178 et 179	1 AUCb - - 2 2 AUCb	454	Les Brunes
AL	189	2 AUCb	155	Les Brunes
AL	152	2 AUCb	4 719	Les Brunes
AL	188	2 AUCb	1 816	Les Brunes
AL	191	2 AUCb	397	Les Brunes
AL	72	2 AUCb	121	Les Brunes
AK	507	2 AUCb	845	Chinault

L'objectif de l'opération est de réaliser un programme de 35 logements locatifs.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise la vente à l'OPHAC de l'Indre des parcelles précitées situées au lieudit «Les Brunes» pour un montant de 150 000 € HT.

Dossier 12 – Démolitions diverses sur la Ville

M. le Maire demande au Conseil Municipal d'autoriser les démolitions suivantes et les actes administratifs afférents :

- **Rue des Caves** : démolition de l'ancienne école maternelle des Filles de Notre Dames du Sacré-Cœur, pour création d'un lotissement communal.
- **Rue des Varennes et Rue Ferdinand de Lesseps** : démolition des bâtiments situés 101 rue des Varennes et 1 rue Ferdinand de Lesseps par mesure de sécurité et pour aménagement du carrefour.

.../...

- **Faubourg de la Croix Rouge** : démolition de divers immeubles (garages) Faubourg de la Croix Rouge par mesure de sécurité et pour un aménagement urbain futur.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise les démolitions précitées et autorise M. le Maire à signer tous documents administratifs afférents.

Dossier 13 – Vote d'une motion de soutien

M. le Maire explique au Conseil Municipal que l'Association des Maires de France (AMF) a décidé de lancer unanimement une motion auprès de l'ensemble des maires de France et à l'ensemble des Présidents d'intercommunalité pour appuyer l'action de l'AMF, dans le cadre de ses initiatives pour infléchir la politique gouvernementale en matière de réduction des concours aux collectivités locales.

M. le Maire demande au Conseil Municipal de soutenir les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat ;
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense ;
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal vote la motion de soutien présentée par l'AMF pour alerter les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse des dotations de l'Etat.

Dossier 14 – Décision prise par le Maire dans le cadre de ses délégations

Le Conseil Municipal prend acte de la décision prise par le Maire dans le cadre de ses délégations et portant le numéro 2014-02. Cette dernière est communiquée au Conseil Municipal conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 05.

Le présent Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal de la Ville d'Issoudun du 20 juin 2014 établi conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales est publié en Mairie à la date du 27 juin 2014.

Le Maire,

André LAIGNEL